

JOURNAL DU LOT 15 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TÉLÉPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

Le Compte Postal : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— — —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— — —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Au Conseil de la S. D. N. : d'importants problèmes à résoudre. — L'accord franco-britannique sur le pacte de garantie mutuelle. — Le « cas » de la Pologne, sollicitée et... menacée par l'Allemagne. — Le nouveau cabinet belge. — Le voyage de M. Painlevé au Maroc.

Lundi matin s'est ouverte à Genève la 34^e session du Conseil de la Société des Nations.

Cette réunion offre par elle-même le plus vif intérêt : de nombreuses et importantes questions figurent à l'ordre du jour.

Ainsi des décisions de principe, d'une portée très grande, devront être prises touchant par exemple le droit d'investigation de la S. D. N. sur les armements de l'Allemagne et de ses alliés de la guerre.

On sait, en effet, que la Commission Interalliée de Contrôle doit « passer » sa mission à l'institution de Genève. Or, les Alliés ont un intérêt vital que cette substitution se fasse dans les meilleures conditions et que le Reich n'en profite pas pour esquiver ses obligations.

Le Conseil devra s'occuper également de la situation économique de l'Autriche. Problème capital, car si l'Autriche ne parvient pas à opérer sa restauration avec l'appui de la Société des Nations, elle ne manquera pas de solliciter de l'Allemagne et de ses alliés de la guerre.

Des maintenant, de nombreux Autrichiens envisagent volontiers le rattachement de leur pays à l'Allemagne ; la menace est grave et pressante. Le sauvetage de l'Autriche s'impose au plus tôt.

La question de l'adhésion de l'Allemagne figure aussi à l'ordre du jour.

Mais pour entrer dans la Société des Nations le Reich doit avoir rempli au préalable toutes ses obligations internationales.

Aura-t-il effectivement désarmé pour la session de septembre ?

La présence à Genève, à l'occasion de la session du Conseil de la S. D. N., de plusieurs hommes d'Etat permettra d'actives négociations.

Une place à part revient aux entretiens de MM. Briand et Chamberlain, qui ont commencé dès dimanche.

Les deux ministres français et anglais des Affaires étrangères se proposent de mettre à profit cette rencontre pour mener à bien les pourparlers relatifs au pacte de sécurité.

Leur œuvre se trouve d'ailleurs singulièrement simplifiée par le fait que le cabinet Baldwin a accepté le contenu de la dernière note française.

La tâche délicate résidait dans la fixation des clauses, c'est-à-dire dans les stipulations spéciales.

Le Parlement et l'opinion britannique sont absolument opposés à des engagements généraux : ils veulent réserver la liberté d'action de l'Angleterre, hormis quelques cas précis.

Le but de la France était dès lors double : d'une part spécifier avec la plus grande netteté ces cas particuliers ; d'autre part, éviter que certaines clauses ne se retournent contre elle ou son intérêt même indirect.

Par exemple, la neutralisation de la zone du Rhin est une mesure parfaitement sage, mais il importait de bien établir qu'en cas de violation manifeste du traité par l'Allemagne, la France reste libre de franchir au besoin la zone démilitarisée rhénane, ce droit résultant du traité même, qui doit demeurer la charte de l'Europe nouvelle.

Eh bien, le Quai d'Orsay a réussi à faire accepter par le Cabinet de Londres les conditions essentielles de tout pacte de garantie mutuelle avec l'Allemagne : respect intégral des traités en vigueur, faculté pour la France de recourir éventuellement aux interventions prévues par le Covenant et de porter secours à ses alliés conformément aux conventions défensives complémentaires conclues avec eux, fonctionnement de l'arbitrage juridique suivant le statut de la Cour permanente de justice internationale.

L'accord franco-britannique est un événement considérable ; les répercus-

sions en peuvent être profondes sur toute la situation internationale.

Il constitue un succès incontestable pour la politique de M. Briand qui a su opérer, en faveur de la France, un redressement de situation remarquable.

A vrai dire, les véritables difficultés à résoudre concernent moins le pacte occidental de sécurité lui-même, que le problème des frontières orientales de l'Allemagne, que néglige précisément le pacte.

En fait, MM. Briand et Chamberlain ont à décider du sort de nos alliés de l'Est : Pologne et Tchécoslovaquie, dont l'Allemagne se refuse à reconnaître les frontières.

Le débat est d'une gravité exceptionnelle, car il est bien certain que si la Pologne n'obtenait pas des principaux signataires du traité de Versailles les garanties qu'elle est en droit d'exiger, elle n'aurait plus qu'à se soumettre à son puissant voisin de l'ouest ou à se préparer à la guerre qui, sans doute, ne tournerait pas à son avantage.

Dans tous les cas, l'équilibre européen serait détruit au profit de l'Allemagne qui, en réduisant le territoire polonais, en annexant l'Autriche, rejoindrait la Hongrie et réaliserait enfin la *Mitteuropa* rêvée par ses pangermanistes.

La Pologne a donc besoin de nous, mais nous aussi nous avons besoin de la Pologne.

Les Allemands s'en rendent si bien compte qu'ils voudraient gagner les sympathies de notre alliée orientale.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les journaux allemands qui cherchent obstinément à attirer dans l'orbite politique du Reich notre alliée.

Ainsi le *Berliner Tagblatt*, dans un de ses derniers articles, reconnaissait que les Polonais ont accompli une œuvre immense et digne d'éloge. Il ne leur reprochait guère que de manquer de sens politique, de ne point voir que leur intérêt était de s'entendre avec l'Allemagne.

« Vous vous appuyez uniquement sur la France, leur disaient les bons apôtres du grand journal berlinois, vous avez tort, grand tort, car bientôt le secours de la France sera pour vous sans valeur en présence d'une Allemagne redevenue forte, d'une Russie sur le pied de guerre et d'une Lituanie hostile. »

Ainsi, de gré ou de force, l'Allemagne aspire à absorber la Pologne ; elle alterne les invitations les plus cordiales et les intimidations....

Aux Alliés, à la France surtout, il appartient d'arracher la Pologne à des perspectives tragiques pour elle, et funestes à la paix de l'Europe.

La crise gouvernementale belge, qui se prolongeait depuis plus de deux mois, est momentanément dénouée.

Le nouveau cabinet est constitué sur la base d'une alliance bipartite : catholiques et socialistes participent de concert au pouvoir.

Cette combinaison est-elle durable ? Dès maintenant, une fraction importante de l'opinion catholique s'élève contre une collaboration qui, estimée telle, aura pour effet d'amener l'effacement des directives catholiques devant les directives socialistes....

Ce fait est une indication : le ministre Pouillet voit le jour dans des circonstances difficiles et son avenir est incertain.

Sans doute même une telle association ne se serait jamais produite, si une profonde lassitude ne s'était emparée des milieux politiques en présence d'une crise ministérielle sans solution logique.

Quant aux principes qui inspireront la politique du nouveau gouvernement, en particulier sa politique extérieure, il faut attendre pour les connaître.

M. Painlevé a cru devoir se rendre personnellement au Maroc.

Quelle est la signification de ce voyage ?

On incline à penser que le Président du Conseil a d'excellentes raisons pour s'éloigner de Paris dans les circonstances délicates que nous traversons.

Toutefois, il serait inexact, semblait-il, d'interpréter ce déplacement comme le signe que la situation est par trop grave au Maroc.

Nous croyons plutôt que M. Painlevé a voulu accomplir un geste « symbolique », et de la meilleure inspiration, en montrant que la France était unanime à soutenir de ses vœux ceux qui combattent au Maroc.

Sans doute aussi a-t-il voulu s'entendre avec le Maréchal Lyautey sur la meilleure façon de terminer au mieux et au plus tôt, les opérations actuelles.

Au total, le voyage de M. Painlevé apparaît comme la conclusion logique des récentes interpellations de la Chambre.

M. D.

LE DÉSARMEMENT DU REICH

Les Allemands unanimes contre la note alliée

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la presse allemande est unanime à s'élever avec véhémence contre la note alliée sur le désarmement du Reich.

De l'extrême droite à l'extrême gauche, la presse déclare en plein accord que les demandes des Alliés sont irréalisables ou inadmissibles.

Ainsi le *Vorwärts*, journal socialiste, écrit :

« Il est visible que la note interalliée touchant le désarmement a été rédigée par des militaires subalternes. On leur a donné l'ordre de découvrir des manœuvres ; cet ordre a été exécuté, et on peut maintenant admirer la sagacité de MM. les contrôleurs. »

Au point de vue politique, ce document n'est qu'une sottise ignoble. On peut croire ou non à une future guerre européenne, mais sans la souhaiter. Tout d'abord l'armement actuel sera dans l'intervalle rouillé, usé et remplacé par de nouveaux engins.

A vrai dire on entend des bruits d'armes un peu partout, au Maroc, en Chine, dans les Balkans, mais les principales nations d'Europe sont beaucoup trop épuisées pour avoir le désir de s'entre-tuer. L'Allemagne est désarmée, et la question de savoir si le Reichswahr possède quelques lance-mines de plus que n'en prévoit le traité, devrait être complètement indifférente aux Français. Aucune guerre européenne ne nous menace, et il est encore temps de préparer la paix.

Quant à la *Zeit*, elle se place à un autre point de vue. Elle dit que, contrairement au texte de la note alliée, l'évacuation de Cologne ne dépend pas de la volonté de l'Allemagne.

On sait que l'Angleterre, écrit-elle, voudrait que la question du désarmement fût réglée par une conférence internationale. Plus tard, elle a proposé d'engager des pourparlers avec le gouvernement du Reich. Finalement, les Alliés se sont mis d'accord sur une note à caractère diplomatique.

Nous nous félicitons que l'Angleterre ait affirmé catégoriquement sa volonté d'évacuer la zone de Cologne aussitôt que possible, mais il n'est pas exact de dire que cette évacuation dépend de la volonté de l'Allemagne. Le Reich va engager avec les Alliés, quant à l'exécution de divers points de la note dont certaines demandes ne sont pas spécifiées par le traité de Versailles et portent même atteinte à des accords déjà conclus entre les deux parties, des négociations qui menacent de durer longtemps.

D'autres feuilles enfin s'appliquent à établir que si le Reich s'inclinait devant les exigences des Alliés, les conséquences en seraient désastreuses, non seulement pour l'Allemagne, mais pour les Alliés eux-mêmes.

Suivant, par exemple, la *Feuille de Huit heures du soir*, à Berlin, les demandes de l'Entente ont fortement ému les chefs de l'industrie allemande. Un d'entre eux a fait à ce journal les déclarations suivantes :

« Même une personne ne connaissant que très superficiellement les nombreuses usines vives par la note interalliée, reconnaît tout de suite que les Alliés visent un tout autre but que le désarmement de l'Allemagne. L'industrie anglaise, si les conditions érotantes réclamées par l'Entente étaient exécutées, serait bientôt déléguée de la concurrence allemande sur le marché mondial. Les demandes interalliées n'ont rien à voir avec les prétendus désirs de revanche de l'Allemagne. La France et la Grande-Bretagne ne sont pas en danger si l'Allemagne construit de nouvelles casernes destinées à des ouvriers. En un mot je résumerai mon opinion en disant que la note interalliée a porté un coup mortel au plan Dawes. »

Au total, la presse allemande semble obéir à un plan parfaitement organisé : la tâche de protester contre la note des Alliés paraît avoir été divisée entre les divers journaux, chacun d'eux devant assumer la mission d'insister plus particulièrement sur un point.

Reste à savoir si cette manœuvre, toute savante qu'elle soit, influencera l'attitude des Alliés.

M. D.

INFORMATIONS

LE PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ

L'accord franco-britannique sur le pacte de garantie mutuelle

Lundi, à Genève, à l'issue de la réunion du Conseil de la S. D. N., M. Austen Chamberlain a remis à M. Briand la réponse du gouvernement britannique à la dernière note du gouvernement français.

Cette réponse consacre l'accord définitif entre les gouvernements de France et de Grande-Bretagne sur la réponse à faire à la proposition allemande de pacte de garantie.

Les dernières divergences qui subsistaient ont maintenant complètement disparu.

Les principes de l'accord

La frontière occidentale

L'accord stipule la résolution formelle de la Grande-Bretagne de garantir la frontière du Rhin telle qu'elle est résultée du traité de Versailles. On peut dire que la Grande-Bretagne fait sienne la frontière de France et de Belgique commune à l'Allemagne et qu'elle considère comme un « casus belli » toute violation par l'Allemagne des clauses territoriales intéressantes la frontière rhénane.

Pour garantir cette frontière, la Grande-Bretagne s'engage à mettre à la disposition de la France et de la Belgique la totalité de ses forces militaires, navales et aériennes.

La frontière orientale

En ce qui concerne la frontière orientale de l'Allemagne, la Grande-Bretagne déclare expressément qu'elle demeure attachée aux stipulations et obligations qui figurent dans le traité de Versailles. La Pologne et la Tchécoslovaquie demeurent sous la protection du pacte de la Société des Nations dont la Grande-Bretagne reconnaît et affirme toute la valeur en ce qui la concerne.

De plus, la France conserve toute liberté pour donner à ses obligations d'ordre général communes à tous les membres de la Société des Nations telle forme qui lui conviendra le mieux.

La France et la zone rhénane

Enfin, il est formellement stipulé dans l'accord franco-britannique que la France, au cas où ses Alliés de l'Est seraient l'objet d'une agression caractérisée, sera autorisée à se servir de la zone démilitarisée comme champ d'opérations pour venir au secours de ses Alliés attaqués.

L'Allemagne et la S. D. N.

En ce qui concerne l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations, les gouvernements de Paris et de Londres sont d'accord pour déclarer que le pacte de sécurité n'entrera en vigueur qu'après l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations.

Au Maroc

Les conversations franco-espagnoles

Il résulte des conversations entre MM. Briand et Quinones de León, ambassadeur d'Espagne et président du Conseil de la S. D. N., que l'accord est complet entre Paris et Madrid au sujet du Maroc. Une commission doit se réunir au courant de la semaine prochaine à Madrid, pour élaborer un texte où les principes de cet accord seront établis.

Les Riffains attaquent

Un groupe d'insoumis a attaqué nos postes, à 20 kilomètres à l'est d'Aïnacha ; il a été repoussé par nos partisans qui lui ont infligé des pertes sensibles dont son chef, Les pertes ennemies dans les combats des 4 et 5 juin, à Astar et à Sker seraient très élevées.

A l'est, la propagande riffaine se poursuit activement autour de Jorfatta, à 40 kilomètres au nord-ouest de Taza. Une mahakma de commandement ennemi est en construction à Sidi Daoud, relié par téléphone à Bérahber.

Dans la journée du 7 juin, les harkas ennemis de Sakra, et de Syah ont attaqué les Bent Bou Yanai, soumis. Elles ont été brillamment repoussées par nos partisans. De nombreux coups de feu ont été tirés en Guerraraoua, notamment sur nos postes d'Hassi Ouenza.

Notre prochaine offensive

La propagande riffaine qui se manifeste jusqu'à Fez, et à laquelle de premières mesures ont mis bon ordre, finirait par nous créer de sérieuses difficultés si elle n'était rapidement contré-battue par une marche en avant.

Celle-ci paraît devoir être proche. Un matériel puissant est arrivé maintenant à pied d'œuvre. Des canons lourds, des tanks, des autos-mitrailleuses, des avions blindés sont prêts à appuyer l'action de nos troupes. Seules, des raisons de prudence et le souci de ménager la vie de nos soldats, de ne rien engager à la légère, ont retardé jusqu'ici l'action décisive.

La menace riffaine

La situation sur le front nord est caractérisée depuis quelques jours par une pression de plus en plus accentuée de Riffains. On a l'impression que nos troupes se trouvent en présence d'une sérieuse menace d'offensive générale riffaine appuyée par une artillerie plus importante que celle mise en œuvre ces temps derniers et abondamment fournie en armes portatives.

Cette offensive est appuyée d'une propagande qui s'intensifie de jour en jour.

En Russie

Trotsky menacé d'un troisième bannissement

M. Trotsky ayant continué la lutte sourde qu'il avait engagée contre M. Zinoviev, vient d'être avisé qu'il court le risque d'un troisième bannissement.

M. Trotsky ayant jadis refusé de faire des excuses à MM. Zinoviev, Kameneff et Boukharine, ces derniers ont menacé de donner leur démission si M. Trotsky était nommé commissaire du peuple.

Le poste de président de la commission des concessions, placé sous la surveillance politique et administrative de M. Djerginski, a été spécialement créé pour M. Trotsky.

Ce dernier voulait d'abord refuser d'accepter ce poste, puis il s'est ravisé.

En Italie

Le nombre des fascistes tués depuis un an s'élève à 53

L'impero publie la liste des italiens fascistes tués ou morts des suites de cette liste comprend cinquante-trois noms, dont celui du député Casalini et ceux des fascistes Poli et Lombardi, morts à Paris en juillet et en août, et Penna, mort à Grenoble en novembre.

En Chine

La bataille à Canton

Quatre canonnières cantonnaises sont apparues derrière l'île Honam, en face de Canton ; elles ont ouvert un feu violent direct sur le Bund, la principale rue de Canton qui avoisine la rivière. Les partisans du Yunnan ont riposté énergiquement du rivage. Les canonnières ont passé au delà de l'île Dutehfolies, puis elles ont viré et sont revenues, dirigeant un feu nourri de canons légers et de mitrailleuses sur le Bund ; elles ont ensuite disparu derrière l'île de Honam. Il est impossible d'évaluer les dégâts, sur les troupes occupant exclusivement le Bund.

Deux torpilleurs japonais sont arrivés

Deux torpilleurs japonais sont arrivés le 7 juin après-midi. Une courte accalmie s'est produite à la suite d'une forte pluie.

Trois mille Cantonnais, sous le commandement du général Leung-Hung-Kai, sont arrivés venant de Falchan, et étaient à la gare de Chek-Ouoi-Tong, de l'autre côté de la rivière.

Les casernes de la police prises d'assaut à Ching-Kiang

Dans les milieux politiques londoniens on prévoit que l'accalmie actuelle en Chine n'est que passagère. Les messages reçus indiquent cependant qu'à Shanghai les mesures prises par les autorités ont prévenu de nouvelles émeutes. Toutefois, une manifestation s'est produite à Ching-Kiang, où les casernes de la police ont été prises d'assaut.

Des troubles à Pékin

On signale également quelques troubles à Pékin, qui n'atteignent néanmoins pas la gravité de ceux de ces jours derniers.

Reprise du franc à New-York

Le 8 juin, à la Bourse de New-York, il y a eu une vive reprise de la devise française par suite d'achats de francs par des spéculateurs qui auraient appris que le gouvernement français allait faire entrer en ligne la masse de manœuvre de 100 millions de dollars. A l'ouverture, la devise française a monté de 6 points pour être cotée à 4, 81.

M. Caillaux et le budget

M. Caillaux a déclaré à l'issue du conseil des ministres, que le projet concernant l'assainissement financier

ne serait pas incorporé dans le budget de 1925 et que, pour ce dernier, il avait l'intention de le faire voter avant la fin du mois.

M. Herriot

voulait démissionner de maire de Lyon

À la suite de la séance du Conseil municipal de Lyon, au cours de laquelle les socialistes s'attribuèrent la majorité dans toutes les commissions, y compris celle des hospices, M. Herriot avait résolu de donner sa démission de maire.

Mais sur l'instance d'amis, M. Herriot a consenti à conserver son mandat de maire.

Une information est ouverte contre M. Charles Maurras

À la suite d'un article de M. Charles Maurras paru dans l'« Action Française » et dans lequel M. Schrameck, ministre de l'Intérieur, est pris à partie en raison de la saisie d'armes sur des membres de la Ligue d'Action Française, une information a été ouverte contre M. Charles Maurras.

A la recherche de l'explorateur Amundsen

Les météorologistes et les représentants de l'usine qui a construit les avions de l'expédition Amundsen, lesquels étaient allés au Spitzberg, sont revenus à Bergen.

Ils ne croient pas que les avions d'Amundsen se soient écrasés à l'atterrissage ; ils pensent, toutefois, qu'Amundsen n'a pas repris vers le nord Columbia, sur la terre de Grant.

Chambre des Députés

Séance du 9 juin 1925

M. Doriot demande la fixation immédiate de la date de la discussion de son interpellation relative au Maroc. La Chambre rejette cette demande.

La Chambre vote un projet de loi qui proroge jusqu'au 31 juillet 1925, l'application de la loi du 2 décembre 1924, tendant à assurer dans des conditions plus favorables, l'approvisionnement en bois, en charbon et en pain.

La Chambre discute le projet de loi ayant pour but d'autoriser la révision des prix des baux à long terme. L'rapporteur, expose les grandes lignes de cette proposition qui permet de majorer le prix des baux d'une durée supérieure à 9 ans pour les locaux d'habitation, et à 12 ans pour les locaux à usage commercial et industriel. Cette majoration, à partir du terme d'usage qui suivra la promulgation de la loi, sera appliquée pour la durée du bail restant à courir.

Au dire du rapporteur, il s'agit de réparer le préjudice causé à certains propriétaires qui n'avaient pu prévoir les conséquences de la guerre et dont les loyers ne sont pas en rapport avec les prix actuels.

M. Berthod (Jura), partisan du projet montre qu'il n'y a pas de gros capitalistes. Il y a ces pauvres petits propriétaires obligés de s'en tenir au taux de 1914. Ils n'avaient pu prévoir les événements économiques.

M. Frédéric Brunet dit : « Mais il y a aussi les porteurs de 3 0/0 dont la situation n'est pas plus brillante et à qui personne ne songe à venir en aide. »

La discussion générale est close. Sur l'article 1^{er}, on adopte un amendement de M. Perrot (Doubs), d'après lequel aucune majoration ne sera accordée aux propriétaires qui ont acquis l'immeuble à titre onéreux à dater du 24 octobre 1919.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Sénat

Séance du 9 juin 1925

M. Dohierre dépose l'avis financier de la commission des Finances au sujet du renouvellement de la convention entre l'Etat et la Société Fermière de Vichy. On discute ensuite en première délibération la proposition de M. Monservin (Aveyron), ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de roquefort.

M. Monservin fait l'histoire du roquefort. Il dit que l'industrie du roquefort fait vivre de nombreuses populations agricoles habitant des régions très rudes. Il faut assurer le maintien de cette industrie si intéressante qui fournit un bon article d'exportation.

Le mouvement d'exportation du roquefort peut être encore accentué pour le plus grand profit de nos départements du Midi et de la France tout entière. Mais encore faut-il que l'on ne s'oppose pas à l'adoption de notre proposition, qui confirmera la jurisprudence existante et surtout encouragera les contrefacteurs. Ceux-ci utilisent principalement le lait de vache au lieu d'utiliser le lait de brebis, qui est beaucoup plus cher.

Le contrefacteur étranger ne peut être vaincu que si la loi est votée. Après discussion, la question est renvoyée à la Commission de l'Agriculture.

Le Sénat adopte le projet de loi voté par la Chambre accordant des croix de la Légion d'honneur pour récompenser les concours prêtés à l'expansion commerciale.

CHRONIQUE LOCALE

C'est toujours la valse des millions!

M. Henry Bérenger, sénateur, qui fut rapporteur du budget des finances indiquait, ces jours-ci, d'où provient la baisse du franc, baisse qui, samedi était plus qu'anormale et peu rassurante.

« Quand un pays a de saines finances, prudemment gérées, la spéculation ne peut naître, ni l'étranger agir contre ce pays. »

« C'est donc à l'intérieur qu'il faut chercher les causes du nouveau malaise. Elles ne sont pas d'ailleurs bien difficiles à apercevoir. »

« Que s'est-il, en effet, passé, financièrement, de nouveau, depuis quelques jours ? »

« A peine le Sénat, rétablissant un équilibre sévère du budget, venait-il de voter cinq cents millions d'économies sur divers services publics, que la Commission des Finances de la Chambre, sans même prendre la peine d'examiner ces économies, les a supprimées en bloc, et a rétabli cinq cents millions de prodigalités à divers intéressés. »

« Toute prodigalité se traduisant par un déficit, comment veut-on que le marché de notre monnaie n'en ait pas été aussitôt affecté ? »

Et M. Henry Bérenger conclut par cette phrase de rude bon sens : « Tant que des législateurs se refusent à comprendre que la valeur du franc est fonction des économies publiques réalisées et de la confiance des capitaux qui circulent, tant qu'au contraire, ils multiplient prodigalités dans le budget et menaces contre le capital, ils peuvent être certains que le franc ne se révalorisera pas, que même il continuera à se dévaloriser. »

Réaliser des économies rigoureuses, tel devrait être le but du Gouvernement. Mais, voilà : les parlementaires veulent contenter, satisfaire une clientèle électorale, et bien qu'ils reconnaissent, eux-mêmes, la nécessité de réduire les dépenses budgétaires, ils votent, cependant, des crédits nouveaux, pour créer des emplois nouveaux.

On comprend qu'avec ce système, aucun Gouvernement ne parviendra à réaliser des économies, à assainir la situation financière.

Un de nos confrères cite cet exemple typique de dépense inutile faite par l'Administration des douanes.

« Jusqu'ici, écrit-il, les chefs de poste en service sur la Côte d'Azur étaient chargés d'encaisser les congés des douaniers pour les bateaux et embarcations de plaisance. On les décharge aujourd'hui de ce soin et l'on crée pour cette besogne des receivers spéciaux, un par exemple, à Carro, et un à Carry-le-Rouet. Ces receivers ont un traitement de 2 à 3.000 francs par an ; or, les congés sont de 1 fr. 50 et le receiver de Carry-le-Rouet, par exemple, encaisse environ 150 fr. par an. »

Voilà un service nouveau qui n'est pas un bénéfice pour l'Administration des douanes.

Mais il a fallu, très certainement, faire plaisir à quelques électeurs, qui sollicitaient un emploi. Cet emploi, on le leur a trouvé, et on voit son utilité ! Comme de pareilles dépenses ont lieu dans la plupart des administrations, il est donc tout naturel que le budget s'enfle et que le régime des économies, tant prôné, ne soit jamais instauré en France !

Et ! oui, c'est que les chefs de service tiennent à avoir de nombreux collaborateurs, ils aiment pouvoir dire : « Mon service est important ; tenez, j'ai tant de subordonnés. » Ça fait bien.

S'ils étaient obligés de payer eux-mêmes, sur un crédit limité qu'on leur fixerait, toutes les dépenses de leur administration, ils ne demanderaient pas la création d'emplois nouveaux.

On ne verrait pas tant d'employés, d'attachés dans les ministères, dans les administrations centrales et dans celles qui dépendent du ministère de l'intérieur, de la guerre.

Alors on réaliserait des économies. Mais que dirait la clientèle électorale à ses élus ? Et c'est pourquoi, au son du piston, la valse des millions continue !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Les négociations franco-espagnoles

Un communiqué officiel annonce que les négociations pour une collaboration franco-espagnole au Maroc s'ouvriront le 15 juin à Madrid.

Une commission française et une commission espagnole ont été constituées.

M. Malvy, député du Lot, fait partie de la Commission française.

Enseignement Primaire Supérieur

La direction de l'enseignement primaire communique la liste des postes dont la vacance est à prévoir pour le 1^{er} octobre 1925.

Ecole primaire supérieure de St-Céré : direction de l'école de garçons et direction de l'école de filles.

A propos de la revision des évaluations foncières

Plusieurs lecteurs nous ont demandé des éclaircissements sur la façon dont procède l'Administration des Contributions Directes en ce qui concerne la revision exceptionnelle des évaluations foncières.

Cette révision a été décidée par la loi du 22 mars 1924, qui s'appuie sur le fait que, depuis 1914, les propriétés bâties ont subi des plus-values diverses dont il sied de tenir compte dans l'établissement et la répartition des charges foncières.

Par ailleurs cette révision s'imposait aux termes de la loi de 1890 qui a prescrit des révisions décennales ; une nouvelle évaluation aurait dû entrer en vigueur en 1921.

La loi du 22 mars 1924, comme celle du 8 août 1890 retient pour base de la taxation, la valeur locative de l'immeuble.

Toutefois, l'impôt n'est point calculé directement en fonction de la valeur locative ; celle-ci bénéficie d'une déduction en considération des charges qui pèsent sur la propriété.

Aux termes de la loi d'août 1890, cette déduction est fixée à 25 0/0 de la valeur locative pour les maisons et à 40 0/0 pour les usines.

C'est seulement le revenu net ainsi obtenu qui est passible de l'impôt. Notons, en passant, que les contribuables ne connaissent jusqu'ici que le revenu net et non la valeur locative égale aux 4/3 du revenu net.

La loi du 22 mars 1924 a laissé subsister intégralement les dispositions précédentes relatives aux déductions.

Toutefois, en ce qui concerne les immeubles construits avant 1926, l'article 5 de la loi du 25 avril 1925, a stipulé que la déduction nouvelle ne pourra pas être inférieure au triple de la déduction ancienne.

Quelques exemples, montreront le mécanisme du calcul.

Nous distinguerons deux cas : maisons d'habitation, immeubles industriels.

1° Maisons d'habitation

1^{er} cas. — Soit un immeuble dont la valeur locative est passée de 1.000 fr., en 1911, à 2.000 fr., actuellement.

Aux termes de la loi d'août 1890, la déduction s'élève à 25 0/0 de 2.000 fr., soit 500 fr. Le revenu net imposable est donc 2.000 - 500 = 1.500.

Mais aux termes de la loi du 25 avril 1925, la déduction ne doit pas être inférieure au triple de l'ancienne déduction. Elle doit donc s'élever à 3 x 250, soit 750 fr. D'où le revenu net imposable : 2.000 - 750 = 1.250

Par suite, c'est ce second principe d'abattement qui jouera.

2^e cas. — Valeur locative ancienne : 1.000 ; — valeur locative actuelle : 3.000.

La déduction des 25 0/0 donne un revenu net de 2.250.

La déduction du triple donne pareillement un revenu net de 2.250.

3^e cas. — Valeur locative ancienne : 1.000 ; — valeur locative actuelle : 5.000.

La déduction des 25 0/0 donne un revenu net de 3.750.

La déduction du triple donne un revenu net de 4.250.

Par suite, c'est le premier principe d'abattement qui jouera.

2° Immeubles industriels

Le mode de calcul du revenu net est le même que précédemment avec cette seule différence que le taux de la déduction pour charges n'est plus de 25 mais de 40 0/0.

1^{er} cas. — Valeur locative ancienne : 1.000 ; — valeur locative actuelle : 2.000.

La déduction des 40 0/0 donne un revenu net de 1.200.

La déduction du triple donne un revenu net de 800.

Par suite, c'est ce second abattement qui jouera.

2^e cas. — Valeur locative ancienne : 1.000 ; — valeur locative actuelle : 3.000.

La déduction des 40 0/0 donne un revenu net de 1.800.

La déduction du triple donne également un revenu net de 1.800.

3^e cas. — Valeur locative ancienne : 1.000 ; — valeur locative actuelle : 5.000.

La déduction des 40 0/0 donne un revenu net de 3.000.

La déduction du triple donne un revenu net de 3.800.

Par suite, c'est le premier abattement qui jouera.

3° CONCLUSION

On pourrait résumer les indications qui précèdent dans les deux règles suivantes d'application :

1° Le revenu net nouveau d'un immeuble dont la valeur locative n'a pas triple est égal à la valeur locative nouvelle, diminuée du triple de l'ancienne déduction ;

2° Le revenu net nouveau d'un immeuble, dont la valeur locative actuelle a triple ou plus que triple, est égal aux 75/100 (maisons) ou 60/100 (usines) de la nouvelle valeur locative.

L'Administration des Contributions Directes communiquant désormais aux intéressés la valeur locative de leurs immeubles, les contribuables peuvent par un simple calcul, en appliquant les deux règles ci-dessus formulées déterminer eux-mêmes le revenu net qui servira de base à l'imposition à partir de 1926 et le taux de l'augmentation par rapport aux charges présentes.

M. D.

MANIFESTANTS INDÉSIRABLES

M. Steeg, garde des sceaux a communiqué au conseil des ministres les grandes lignes d'un projet de loi, sur lequel il sera ultérieurement délibéré, tendant à réprimer le fait par des associations et groupements de procurer ou de faciliter à leurs adhérents les moyens de s'armer et à aggraver, dans certains cas, la répression des ports d'armes prohibées.

On se souvient, en effet, des échauffourées sanglantes qui eurent, pour théâtre, la rue Darnémont, à Paris, où des communistes tirèrent des coups de revolver sur les Camelots du Roy, et on sait que la semaine dernière, la police procéda à l'arrestation de 37 camelots du roi qui sortaient d'une réunion publique, rue Hermel, et qui furent trouvés porteurs de revolvers, de maltravaux, de coups de poing américain.

Ces jeunes gens croyant que des communistes seraient venus troubler leur réunion, s'étaient, préalablement, armés. Et l'on sait que, en effet, ils n'auraient pas été pris au dépourvu.

Par précaution, la police est intervenue à point. Elle a, certainement, évité quelques incidents graves. Et les jeunes gens porteurs d'armes prohibées seront poursuivis.

En vérité, on ne saurait admettre que la rue fût transformée en champ de bataille, parce que des membres de groupements politiques quelconques veulent imposer leur volonté, être maître de la rue, lorsqu'il leur plaît de se livrer à une manifestation.

C'est à l'heure où l'on parle le plus de progrès, de respect de la vie humaine, que des violents n'ont qu'un souci, celui de se débarrasser de leurs adversaires.

A quelque parti qu'ils appartiennent, ils ne méritent aucune considération. Les armes sont faites pour se défendre contre des bêtes enragées, contre des malfaiteurs, mais non pour prouver l'excellence de tel ou tel principe politique.

Certes, il arrive souvent que des discussions dégènerent en rixes, mais on n'avait pas encore assisté à cette organisation spéciale de personnes qui, consciemment, avec précaution s'arment pour aller, en groupes, à la rencontre d'adversaires politiques.

Dans tous les cas, il n'y aura aucune excuse en faveur de ces violents, d'autant plus que dans ces échauffourées, écèpnt le plus souvent d'inoffensifs passants.

Les mesures que le Garde des Sceaux a décidé de prendre seront bien accueillies par l'immense majorité du pays qui, au surplus, sont faites par de tout jeunes gens de 18 à 20 ans.

Les misères physiques sont assez nombreuses dans la vie, sans qu'elles soient aggravées encore par des coups de matraques ou par une balle de revolver.

La politique, certes, n'est pas, comme l'on dit, chose bien pure, mais, enfin, jusqu'à ce jour, les Gouvernements n'ont pas encore toléré que les mœurs des apaches y prennent la principale place.

Il faut espérer qu'on fera comprendre aux manifestants emballés que le tir à revolver peut être exercé, mais dans des stands spécialement construits pour cela.

LOUIS BONNET.

Manifestation de sympathie

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Painlevé, Président du Conseil, a quitté Paris mardi soir, à 17 heures, pour se rendre à Toulouse.

Il est passé en gare de Cahors à 2 h. 30. Pendant l'arrêt du train une superbe gerbe de fleurs a été déposée dans le couloir du wagon présidentiel. Cette gerbe de fleurs était nouée d'un ruban tricolore sur lequel était l'inscription suivante : « La ville de Cahors salue de tout son respect le Président du Conseil. »

M. Painlevé n'a pu qu'être touché de cette manifestation de sympathie que, discrètement, fit la municipalité de Cahors dont le maire est membre du Gouvernement présidé par M. Painlevé.

Fin, le temps des poussières !!!

Enfin ! Trois principales artères de la ville, Boulevard, rue du Lycée et rue Foch sont l'objet de soins particuliers de la part de l'Administration des Ponts-et-Chaussées.

Depuis quelques jours, une équipe d'ouvriers est occupée à procéder au rechargement du Boulevard ; ce travail terminé, le rouleau à vapeur tasser les cailloux et, dernière opération, le Boulevard sera « macadamisé ».

Après le Boulevard, ce sera le tour de la rue du Lycée et de la rue Foch.

Et ainsi, les piétons et les commerçants de ces rues si passagères ne seront plus soufflés par les tourbillons de poussière que soulevaient les chauffeurs.

Il y avait bien longtemps que ce projet avait été étudié, que cette amélioration de nos rues était demandée.

Mais on objectait le prix trop élevé de la dépense, et certains même disaient que le goudronnage n'était pas très pratique.

Il faut croire, qu'aujourd'hui, on a trouvé les fonds suffisants, et que le goudronnage est reconnu possible et pratique, puisque dans quelques jours, l'opération sera faite.

Fin, le temps des poussières ; mais cela ne veut pas dire que les chauffeurs pourront lancer leurs autos à toute vitesse comme le font les coureurs sur des pistes macadamisées !

L. B.

Appel aux conseils municipaux

M. Bénèch, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, conseiller général, président du Comité antituberculeux, maire de Tour-de-Faure, adresse la lettre suivante à tous les maires du département du Lot :

« Mon cher collègue,

« Au nom du Comité départemental antituberculeux, je viens faire un très pressant appel au conseil municipal de votre commune en vue d'obtenir la subvention la plus élevée possible pour l'œuvre que nous réalisons peu à peu dans notre département.

« Nos dispensaires sont fréquentés par un nombre de malades de plus en plus grand, ce qui nous permet d'affirmer que la tuberculose fait des ravages effrayants dans nos campagnes. Or, au dispensaire, l'examen du malade, les rayons X, l'analyse des crachats, tout est gratuit.

« Suivant ses ressources, le dispensaire donne aux malades des bons de viande, des bons de lait, de la literie, des thermomètres, des crachoirs ; nous faisons faire la désinfection des locaux contaminés.

« Nous faisons admettre dans les préventorium, dans les sanatoriums, les malades qui, faute de ressources, ne peuvent pas être soignés chez eux et lors de sa récente session, le conseil général vient de décider que le département traiterait avec de nouveaux sanatoriums pour y placer des femmes et des enfants tuberculeux.

« Deux ou trois fois par mois, des conférences de vulgarisation sont faites dans les principaux centres et sont très suivies par la population.

« Enfin, chaque année, nous consacrons une partie de nos ressources à l'envoi pendant un mois sur le bord du bassin d'Arcachon, d'une colonie d'enfants chétifs, malingres que guette la tuberculose et les résultats obtenus sont merveilleux.

« L'an dernier, 165 communes nous ont accordé une subvention. A ces communes, le comité adresse les remerciements les plus sincères et leur demande de renouveler — en l'augmentant si possible — leur geste de générosité. Quant aux autres communes que nos appels antérieurs n'ont pas encore touchés, leur demande, instamment de nous venir en aide pour secourir des malheureux bien dignes d'intérêt, pour sauver des enfants dont le pays a tant besoin.

« Merci pour le concours que vous voudrez bien nous prêter, mon cher collègue et croyez à mes sentiments reconnaissants et dévoués. — Docteur Bénèch. »

Congrès des créanciers français de la Russie

Les 100 membres du Bureau Permanent du Comité Central Exécutif et leurs suppléants se sont réunis le samedi 6 juin à la Maison du Commerce, au Palais de Commerce de M. Grolle, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, assisté de M. Augustin Rey et Liebau.

Ils ont pris connaissance des vœux émis notamment par les départements des Basses-Pyrénées, Hérault, Eure, Cher et Bas-Rhin, puis du texte de l'ordre du jour du Congrès. (Texte présenté au Parlement italien le 25 mai, que M. le Président du Conseil, M. Mussolini, a déclaré faire sien et devenir « la base de son attitude »).

« La Chambre des Députés, conscient des graves dommages causés en Russie par des citoyens italiens du fait de la nationalisation et du vol de la propriété mobilière et immobilière ; que la rétention de ces biens et le retard dans le règlement des réparations est particulièrement douloureux et onéreux pour les nombreux petits créanciers italiens représentés par les commerçants, entrepreneurs, artisans intellectuels, paysans, travailleurs privés de leurs biens et de leurs économies patiemment amassés et provenant de leur labeur infatigable et dont ils ont été frustrés ainsi que du droit de leur travail ; invite le Gouvernement Italien à prendre, dans le retard toutes les négociations directes avec le Gouvernement Russe pour obtenir prompt et complète solution et règlements des dommages et préjudices causés. »

Le Bureau Permanent met en discussion la proposition des Délégués des porteurs italiens comprenant : la création à Paris d'un Comité International Exécutif des 18 Etats créanciers de la Russie, dans le but d'établir l'Union Générale pour aboutir au règlement des créances ; pour empêcher le Gouvernement des Soviets de disposer des concessions ou dettes des anciens propriétaires étrangers et enfin le soutien sur toutes mesures conservatoires à prendre dans le cas où le Gouvernement des Soviets n'effectuerait pas le règlement de la dette.

Le Bureau Permanent a considéré qu'étant donné que la Créance Française est à elle seule supérieure à celles de tous les autres Etats, le Comité Central Exécutif devait demander tout d'abord d'adhérer dans ce Comité International la majorité des voix.

Le Bureau Permanent saisit des plaintes d'un grand nombre de Chefs de Section de l'Association Nationale des créanciers de valeurs mobilières s. 5, rue Gaillon, qui se refuse à faire l'Union des porteurs et déjoue, grâce au concours de certains langages émetteurs, des valeurs émises ou garanties par l'ancien Gouvernement Russe, et d'administrateurs de Sociétés russes, certains porteurs français de leurs Associations légales, a entendu lecture d'une série de documents, notamment d'accusations des plus graves et non démenties, portées contre cette Association à la Tribune du Sénat le 25 mai 1925 et qui se terminent par la phrase suivante : « En résumé l'Association Nationale a partie liée avec nos débiteurs étrangers pour le pillage méthodique de l'épargne française. Les étrangers ont chez nous des comptes anonymes sous la forme des banques et de la fameuse Association. Sur ces faits qui intéressent d'une façon si directe et si immédiate le pays, il y a, de la part de certains pressés, une sorte de conjuration du silence, où les uns ont l'Association Nationale ou des arguments auxquels on ne résiste pas. »

Le Bureau Permanent a nommé une Commission pour vérifier toutes ces plaintes et faire un rapport à ce sujet au 3^e Congrès des Créanciers français de la Russie.

La séance a alors fixé l'ordre du jour de ce Congrès en date du 5 juillet 1925 à Luna Park - Première séance à 10 heures consacrée aux divers réunions des Associations bancaires, pétrolières, métallurgiques, minières, textiles, textiles, mécaniques, voies de communications, etc., etc.

Deuxième séance à 14 heures consacrée aux réunions des 3 Grandes Associations des emprunts, des obligations de chemins de fer et des intérêts privés. A 16 heures, séance plénière pour la discussion et le vote des résolutions présentées par les Associations. A 20 heures, nomination du 3^e Comité Central Exécutif et séance de clôture.

Le Bureau Permanent rappelle à tous les porteurs qu'il est ouvert un service de renseignements au siège des Associations, 22, avenue Montaigne, à Paris.

Le Président de séance, A. GROFFE.

Consultations de Nourrissons

La deuxième consultation des nourrissons aura lieu le mercredi 17 juin courant à 4 h. 1/2 après-midi à la Maternité de l'Hôpital-Hospice.

La fête de l'Ecole Normale de jeunes filles

La fête de l'Ecole Normale de jeunes filles restera fixée au 13 juin au soir. Elle aura lieu à Cabessut, dans les jardins de l'Ecole.

Toutefois, en cas de mauvais temps, le spectacle serait donné au Théâtre Municipal.

Convocations

Les instituteurs secrétaires de mairie

Les secrétaires de mairie instituteurs du Lot se réuniront à la mairie de Cahors le 14 juin prochain à l'issue de l'Assemblée générale de l'Amicale des Instituteurs.

Le présent avis tiendra lieu de convocation.

Le Président : E. CHAMBON.

Autonomie du Lot

L'Assemblée générale des membres de l'Autonomie du personnel enseignant du Lot, contre les accidents, aura lieu à Cahors, dimanche prochain 14 juin, à 10 h. dans une des salles du café de la Promenade, (café Barreau). Seront seuls admis les sociétaires ayant réglé leur cotisation pour 1925.

Le Président : GUILHAMON.

Société des Etudes du Lot

Séance du 4 mai 1925

Présidence de M. le D^r BERGOUNIUX

Sont présents : MM. Rames, Billières, Rigaudières, de Roaldès, Lorphelin, Lescur, Molas, Robert, St-Marty, Garnier, Rostignol, Sol, Verne, Daymard, Grangé, Guilhamon, D^r Bergouniux, Guilhou, Becmeur, Begon.

Le compte-rendu du dévoué trésorier, M. Rames, est approuvé à l'unanimité.

M. Daymard signale dans le Bulletin de la Société Le Vieux Papier, de Paris, fascicule n° 110, un article nécrologique sur notre regretté collègue, M. le médecin-major Léon Daymard.

Il est fait don à la Société de la part de M. Verne, de deux pièces de monnaie trouvées dans des fouilles.

M. Grangé signale qu'un salon des Artistes français se trouve un tableau très remarquable par Cahors, du peintre bien connu Balande, qui constitue un carton pour la série des tapisseries des Gobelins sur les provinces françaises et qui représente le pont Valentré avec vue sur le château de Mercures.

M. Gros, vétérinaire départemental, demande à la Compagnie des documents sur l'histoire de l'élevage du mouton en Quercy, en vue d'un important travail qu'il prépare sur cette question.

MM. Gustave Guichès et le D^r Cabanès sont admis membres correspondants de la Société.

M. Jean Monteil, vérificateur principal des contributions indirectes à Palavas (Hérault) est présenté par MM. Billières et Grangé, comme membre correspondant.

Il est fait part à la Compagnie du livre qui va paraître chez Picard, Galot de Ginouillac, par M. de Vaux de Foletier.

Notre confrère, M. Védène, avoué à Bergerac, adresse à la Société de nombreuses et superbes photographies, notamment du cloître de l'abbaye de Cadouin (Dordogne).

M. Bahé Sol, de la part de M. Bahé Taillefier communique un intéressant travail sur la dime au 17^e siècle, pour les paroisses de Touraz et de Duravel.

M. Bahé Sol demande à la Compagnie de s'associer au vu de la réparation de la Vierge du Pont Louis-Philippe et à ce propos divers souvenirs historiques ou personnels sont rappelés par plusieurs membres.

M. St-Marty, de la part de M. Bahé Pestel, communique les pièces d'un procès, qui eut lieu au 17^e siècle, entre le vicair perpétuel de St-Siméon, de Gourdou et le chapitre du Vigan.

Soirée Artistique du Cantal

Une Exposition des Beaux-Arts s'ouvrira à Aurillac le dimanche 6 septembre prochain. Cette Exposition comprendra la peinture, sculpture, gravure, dessin, arts décoratifs, architecture, travaux de dames et toutes œuvres revêtant un caractère personnel et artistique.

Le Comité a l'honneur de prier tous ceux qui s'intéressent aux Arts, mais qui ne font pas partie de la Société et seraient susceptibles d'exposer, de vouloir bien s'adresser au Président de la Société, 90, avenue de la République, à Aurillac, qui sera heureux de leur donner tous les renseignements utiles.

Les sociétaires recevront en temps opportun tous les documents nécessaires à cette exposition.

Fête de la Place Galdemar

La jeunesse de la place Galdemar a l'honneur de prévenir le public que sa fête annuelle aura lieu comme les années précédentes les 27, 28, et 29 juin 1925.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le Comité.

Fête des Acacias

La jeunesse de la Place des Acacias a l'honneur de prévenir le public que sa fête annuelle aura lieu comme les années précédentes les 11, 12 et 13 juillet 1925.

Le programme sera donné ultérieurement.

Le Comité.

Fête de la Place Rousseau

La jeunesse de la Place Rousseau a l'honneur de prévenir le public cadurcien que sa fête annuelle aura lieu les 25, 26 et 27 juillet.

Nous en reparaîtrons.

Le Comité.

Accidents du travail

En descendant un fût de bière dans la cave du café de Bordeaux, le nommé Daniel Passerieu, 27 ans, garçon li-

vreux chez M. Férando, brasseur, rue de la Banque, a glissé dans les escaliers et s'est fait de graves blessures à la tête. M. le docteur Besse a pratiqué sept points de suture et a prescrit à cet ouvrier un repos total de douze jours.

Le jeune Jean Espéret, 17 ans, ouvrier chez M. Dulac, liquoriste, demeurant rue Nationale, procédait au lavage de bouteilles de bière, lorsque l'une d'elles se brisa et lui fit une profonde blessure à la main gauche. M. le docteur Peindaric dut pratiquer cinq points de suture et déclarer qu'à moins de complications, cet ouvrier pourrait reprendre son travail dans une vingtaine de jours.

En procédant à un attelage, dans l'enceinte de la gare de Cahors, le nommé Dominique Dedieu, 38 ans, homme d'équipe à la Compagnie du P. O., demeurant 5, rue du Four-Sainte-Barbe, a glissé et est tombé sur la plaque tournante. Dans cette chute, il s'est fait une plaie contuse au tibia droit qui entrainera une incapacité de travail de douze jours.

Accident de bicyclette

Ces jours derniers, M. Couaillac, garçon de bureau au service des Ponts et Chaussées descendait à bicyclette le Boulevard, lorsqu'un tournaient de la rue Larroutet, il heurta une voiture traînée à bras par un garçon de l'hôtel des Ambassadeurs.

M. Couaillac tomba, et dans la chute se fractura la jambe droite, et se fit de fortes contusions à la figure. Il dut être transporté à son domicile.

Nous adressons nos vœux de prompt rétablissement au sympathique blessé.

Pertes et trouvailles

M. Victols, de passage à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, a perdu dans la rue un bagne en or.

M. Lacomp, rue du Tapis-Vert, 13, a perdu un portefeuille en cuir jaune contenant deux billets de 100 francs.

Prière de rapporter ces objets au bureau de police.

M. Granier, impasse Catonne, a trouvé un chien de chasse, taille moyenne, tacheté de jaune.

M. Vignals, cantonnier, rue Ste-Barbe, a trouvé une montre remontoir en métal blanc.

M. Lacourt, hôtel de l'Europe, a trouvé un chien roux, taille moyenne.

Mme Richard, rue du Pont-Neuf, a trouvé un petit sac à main d'enfant, en couleurs contenant divers objets.

Tous les objets perdus sont à la disposition des personnes qui en sont propriétaires.

Prytanée Militaire

Les candidats au Prytanée militaire sont informés que les compositions du concours d'admission en 1925, auront lieu les 22 et 23 juin courant, au chef-lieu de chaque département. Les séances du matin commenceront à 8 heures, celles du soir, à 15 heures.

CHRONIQUE SPORTIVE

Nous recevons une correspondance relative à l'état d'abandon dans lequel se trouve, actuellement, le stade Lucien-Desprats.

Nous en extrayons les passages suivants :

Une visite au stade Lucien-Desprats

Le stade Lucien-Desprats qui est en effet son heure de prospérité, autrefois, il y a 3 ans... connaît aujourd'hui l'abandon et comme tout lieu abandonné pendant de longues années, il est devenu une ruine et dépérissement de visiteurs sans scrupules. On a paré à ce mal, en y ajoutant la mort de l'Avenir, et l'on y a greffé, de la plante, en faisant certains travaux de rénovation, on a fait un stade de plus, mais on a enlevé un stade de moins. C'est à dire que le stade Lucien-Desprats est en fait un terrain de l

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

LE PACTE DE GARANTIE

Que fera l'Italie ?

De Londres. — Au sujet de la participation éventuelle de l'Italie au pacte de garantie mutuelle, le Daily Telegraph croit savoir que le gouvernement italien réserve sa décision, en attendant le moment favorable où sa collaboration sera plus appréciée que maintenant.

L'impression en Allemagne

Le correspondant à Berlin du Daily Telegraph déclare, à la suite d'une conversation qu'il a eue avec un haut personnage du ministère des affaires étrangères, que la Wilhelmstrasse envisage favorablement l'accord Briand-Chamberlain, dans lequel elle voit une base de discussion satisfaisante.

AU MAROC

L'Espagne et les déclarations de M. Painlevé

De Madrid. — Les déclarations de M. Painlevé au cours de son voyage aérien à travers l'Espagne et les commentaires de la presse française démontrent, estime-t-on généralement à Madrid, la nécessité d'une étroite collaboration franco-espagnole. Ces déclarations ont produit la meilleure impression dans tous les milieux. Dans les cercles officiels, en particulier, on escompte une prompt solution du problème marocain.

Les Etats-Unis et le Reich

Pour renouer des relations amicales

De New-York. — Avant de s'embarquer pour Berlin, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, M. Shurmann, a déclaré que l'objet de sa mission est de préparer la reprise des relations amicales entre les Etats-Unis et le Reich.

Il a ajouté qu'il espérait que l'Allemagne signerait bientôt un accord permettant à l'Europe de revenir à sa situation d'avant-guerre.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la CREME DES TROIS FLEURS D'ORIENT. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 6 fr. 75. Dépôt à CAHORS: Pharmacie Artigue, 36, Bld. Gambetta.

ON DEMANDE

Jeune Fille ou Femme sachant faire un peu cuisine et travaillant aux champs. TRÈS BONNE SITUATION ET BONS GAGES. S'adresser au Bureau du Journal.

LA PHOSPHORE GARNAL Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue. Prix du Flacon: 40 francs. UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE. En vente dans toutes les Pharmacies.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES

A L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL. Avenue de l'Abattoir. Travail assuré toute l'année.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve TH. FERRÉ, née CUBAYNES; Madame VERNET, née FERRÉ et Monsieur VERNET; Madame et Monsieur CONQUET; Le lieutenant et Madame CONQUET, née RAMES; Monsieur Charles CONQUET, rédacteur de l'Enregistrement; Monsieur le chanoine CUBAYNES; Les familles SERS, ICHES, LACOMBE, SOULIE, ANDRIEU, et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Jean-Théophile FERRÉ horticulteur Officier du Mérite Agricole Décoré de la Médaille Militaire Président de la 58e section des Vétérans leur époux, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, décédé le 10 juin 1925 dans sa 79e année. Les obsèques auront lieu le 12 juin 1925 à 9 h. 30. Réunion à la maison mortuaire, place des Carmes, à Cahors.

A VENDRE D'OCCASION

Menuiserie: DEVANTURES DE MAGASIN. S'adresser chez M. BLANC, menuisier aux Ormeaux — CAHORS.

BONNE DACTYLO

Demande Place. S'adresser au Bureau du Journal.

On demande Une Apprentie

SE PRÉSENTER à la FEMME CHIC Très pressé. Garçon COIFFEUR sachant bien couper les cheveux et désirent apprendre la Coiffure pour Dames. Situation d'avance pour Jeune Homme sérieux, et bon salaire. Chez POPOVITCH Coiffeur pour Dames. — CAHORS

AVIS

Par jugement du Tribunal Civil de Cahors, en date du 22 mai 1925, l'Administration des Domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du Code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession en déshérence de GUILHEM JEAN, dit GUERRE, né à Vaïraire, le 10 octobre 1867, décédé au dit lieu son domicile le 30 mars 1925 intestat, sans héritiers connus.

PERDU

Entre Caillac et Caix il a été perdu une housse de capote d'automobile. Prière à celui qui l'a trouvée d'en aviser M. DREUILHE, Nouvelles Galeries, CAHORS. Récompense.

ETUDE

M. BOYER HUISSIER A CAHORS

VENTE VOLONTAIRE

aux Enchères publiques d'un lot de chaussures. Le samedi 13 juin, à la Halle aux grains, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un lot de quinze cents paires de chaussures provenant des stocks. Conditions ordinaires des Enchères. Signé: BOYER.

« malléable » s'est servi d'une clef qu'il a fait pénétrer de force dans la serrure. La cabine attenante désignée par le mot « Pharmacie » a sa porte consignée. Sans doute que sa serrure a mieux résisté. Mais celles de la cabine réservée aux équipages vistes ont été cassées sous des coups qu'on devine violents. A l'intérieur c'est un bric à brac de bancs, de haies et de chaises tandis qu'une glace accrochée à gauche est fendue. Ici c'est la cabine « Douches »; une clef entrée de force dans la serrure n'a pas voulu en ressortir et reste à comme témoin muet et accusateur de la façon dont a été ouverte la première porte. Deux autres portes portant les numéros 4 et 5 ne semblent pas avoir tenté l'essai maléfaisant de ceux qui sont passés par là. Quant à la cabine habituelle des équipiers de l'A. C. elle a elle aussi, l'une de ses portes ouvertes grâce à des pesées qui ont fait céder la serrure. C'est tout. N'est-ce pas assez ? Si quelqu'un n'a pas été convaincu par cette énumération fastidieuse, qu'il aille lui-même un de ces soirs se rendre compte de l'état du stade Lucien-Després et il nous dira alors ce qu'est à présent ce terrain, fêlé et nasu de l'Avion. Nous nous permettons de noter une dernière constatation. Quelle ne fut pas notre surprise en effet, au cours de nos investigations, de nous trouver nez à nez, tout au fond du terrain, près de l'endroit qui servait autrefois d'abri aux joueurs, avec 4 bateaux de plaisance pleins d'eau et de feuilles mortes et en train de moisir sûrement pourrir! Ces bateaux ont passé l'hiver ! J. B.

GRAND PRIX GIBBS

Organisé par le Véloce-Club St-Céréen et le concours du Comité Départemental de l'Union Vélocipédique de France. Dimanche 14 juin se déroulera pour la première fois dans le Lot une course partant de St-Céré pour venir à Cahors et repartir à St-Céré après une neutralisation de quelques minutes. Organisée par le V.C.S.C. avec le concours de l'U.V.F., cette épreuve a été dotée de 200 fr. par la Maison Thibaut et Cie, des Savons Gibbs bien connus. Outre les prix du V.C.S.C. Cahors sportif se fera au Café du Midi. Disions tout de suite que le Véloce-Sport Cadurcien et son président ont donné des prix importants ainsi que de nombreux sportifs de cette société. En outre le Comité de l'U.V.F., M. Fourgous, du Café du Midi, et M. Barreau, du Café de la Promenade, auxquels d'autres personnes vont venir s'ajouter ont mis à la disposition des organisateurs des primes de valeur. Ajoutons que la course qui est internationale départementale se fera sous les règlements qui sont en vigueur au Seine et Seine-et-Oise. Dans notre prochain numéro nous donnerons tous les détails concernant cette si intéressante épreuve. Les coureurs du département sont informés que la course à eux réservée partant de St-Céré se terminera à Cahors et que des prix importants leurs sont destinés. Les engagements fixés à 2 fr. sont reçus par M. Vayrac, secrétaire du V.C.S.C. à St-Céré (Lot), jusqu'à samedi 13 courant. Le premier départ de la course aura lieu à 10 heures.

Un émule d'Inaudi

Des séances de prestidigitation et de calcul vertigineux ont été données au lycée Gambetta, à l'école normale d'institutrices, à l'école primaire supérieure et dans les écoles publiques de notre ville par M. Renon, un maître dans l'art des Robert Houdin et des Inaudi. En quelques secondes, les racines cubiques et les opérations algébriques les plus ardues se trouvaient résolues, et les tours de prestidigitation les plus étonnants émerveillaient le jeune public qui applaudissait à tout rompre. On annonce une prochaine visite au prestidigiteur Renon, qui reviendra à Cahors où habite son frère, employé de pharmacie.

AVENIR CADURCIEU

Programme du Jeudi 11 Juin 1925 1. Bohème Joyeuse (p. r.), Ithier. 2. Fiançailles (valse), Wesly. 3. Les Sallimbanques (fant.), Barne. 4. Cortège Excelsior, Popy. 5. Vimereux plage, Bacchel. (défilé avec tambours et clairons). De 21 h. 15 à 22 h. 15

Arrondissement de Cahors

Cazals Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 14 juin, à 17 heures; l'ordre du jour comporte notamment: l'élection de 2 membres de la Commission du Bureau de bienfaisance, des Retraités ouvriers et paysannes, du Syndicat des Communes pour l'électrification; compte administratif de 1924; budget supplémentaire de 1925.

Arrondissement de Cahors

Cazals Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 14 juin, à 17 heures; l'ordre du jour comporte notamment: l'élection de 2 membres de la Commission du Bureau de bienfaisance, des Retraités ouvriers et paysannes, du Syndicat des Communes pour l'électrification; compte administratif de 1924; budget supplémentaire de 1925.

Arrondissement de Cahors

Cazals Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 14 juin, à 17 heures; l'ordre du jour comporte notamment: l'élection de 2 membres de la Commission du Bureau de bienfaisance, des Retraités ouvriers et paysannes, du Syndicat des Communes pour l'électrification; compte administratif de 1924; budget supplémentaire de 1925.

Arrondissement de Cahors

Cazals Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 14 juin, à 17 heures; l'ordre du jour comporte notamment: l'élection de 2 membres de la Commission du Bureau de bienfaisance, des Retraités ouvriers et paysannes, du Syndicat des Communes pour l'électrification; compte administratif de 1924; budget supplémentaire de 1925.

Arrondissement de Cahors

Cazals Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain 14 juin, à 17 heures; l'ordre du jour comporte notamment: l'élection de 2 membres de la Commission du Bureau de bienfaisance, des Retraités ouvriers et paysannes, du Syndicat des Communes pour l'électrification; compte administratif de 1924; budget supplémentaire de 1925.

Caillac

Les fraises. — La saison bat son plein à Caillac. Un essaim de belles jeunes filles pour chez les divers propriétaires pour la cueillette du précieux fruit. Les jeunes gens ont décidé de célébrer la campagne en cours par une fête de travail. Dimanche prochain, 14 courant, diverses attractions attireront ici un grand nombre de jeunes gens étrangers. Il faut que chaque ramasseuse ait un cavalier pour le bal traditionnel. Parmi les attractions particulières on nous signale qu'il sera offert dans les établissements publics une soupe de fraises arrangées, comme le font les cafés à Paris, à chaque danseur accompagné de sa cavalière.

Montcuq

Succès scolaires. — Nous enregistrons avec plaisir les récents succès des élèves de notre E. P. S., à l'examen des bourses. Ont été reçus: Mlle Henriette Lagarde, 1ère série. Mlle Ida Parriel et Juliette Pélissier, 3e série. Mlle Yvonne Pons, 4e série.

St-Félix

Perception. — Dans la liste des percepteurs inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1925, dans la 2e classe (2e échelon), nous relevons le nom de notre sympathique percepteur, M. Carroyrou, à qui nous adressons toutes nos félicitations.

Teysseiu

Perception. — Dans la liste des percepteurs inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1925, dans la 2e classe (1er échelon), nous relevons le nom de notre sympathique percepteur, M. Viers, à qui nous adressons nos sincères félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. Promotion violette. — Nous relevons à l'Officiel pour les palmés académiques: M. Meulet, pharmacien, à Gourdon; M. Pilliol, serrurier, à Gourdon; M. Arnaud, percepteur, à Payrac. Certificat d'études primaires. — L'examen du certificat d'études primaires des garçons et des filles aura lieu dans les salles de l'école publique de notre ville, avenue Gustave-Larroumet, le lundi 13 juillet 1925. Les épreuves commenceront à 7 h. 1/2 du matin.

Arrondissement de Gourdon

Conférence pédagogique. — La conférence pédagogique des instituteurs et institutrices du canton de Gourdon vient d'être fixée au 28 octobre prochain, à 9 heures. Sujet: L'enseignement de l'orthographe.

Arrondissement de Gourdon

Une auto dans un talus. — Un négociant en noix de notre ville qui revenait de Grolejac à Gourdon, en auto, vers 15 heures, ayant eu croit-on, une faiblesse occasionnée par la canicule de mardi dernier, dut abandonner la direction de sa voiture qui piqua une tête dans un talus profond de 3 mètres au lieu dit Le Syndic, commune de Payrac.

Arrondissement de Gourdon

La secousse le projet contre le pare-brise, qui vola en éclats et lui occasionna d'assez profondes blessures et quelques contusions. Conduit chez M. le docteur Coulon, il y reçut aussitôt les soins que comporta son état. De nombreux points de suture furent faits à cause de larges entailles que la vitre lui avait occasionnées à la face.

Arrondissement de Gourdon

Objets trouvés. — Une montre avec chaîne, par Mme Soulaucour Albanie, aux Places, commune de Nozac (Lot). Un moulin, par M. Métadier Emile, boucher à Gourdon; le lui réclamer. Les objets sont déposés au bureau de police.

Arrondissement de Gourdon

La taxe du pain. — A dater du 8 courant, et par arrêté de M. le Maire de Gourdon, le pain est taxé à raison de 1 fr. 60 le kilo.

Arrondissement de Gourdon

Pêches de Figeac. — Par suite du changement de date motivé par les élections municipales et de la coïncidence avec les fêtes d'Aubin on pouvait craindre que les fêtes de Figeac n'auraient pas leur animation habituelle. Nous avons eu la satisfaction de constater que le succès a banni toutes les craintes et que ces fêtes ont été merveilleusement réussies. Tout d'abord la température des jours précédents a été fort heureusement quelque peu abaissée par une pluie bienfaisante survenue dans la nuit de samedi à dimanche qui en même temps a évité aux nombreux promeneurs les désagréments de la poussière. Le programme très chargé et qui avait fait l'objet d'une minutieuse préparation a été exécuté en tous points et fut le plus grand honneur aux dévoués organisateurs à qui nous adressons nos plus sincères félicitations. La musique locale ainsi que les sociétés musicales appelées pour la circonstance ont la plus grande partie de

la journée parcouru les rues de la ville et égayé les habitants et leurs invités. Le défilé des chars fleuris auquel ont pris part des sociétés locales et de nombreux commerçants a fait l'objet de l'admiration de la foule des spectateurs. Nous devons ajouter que les feux d'artifice ont été très appréciés et que les courses de bicyclettes du lundi ont retenu l'attention d'un public très nombreux.

La place de la Raison et la place Saint-Sauveur n'étaient pas assez spacieuses pour loger les installations foraines venues en grand nombre et qui ont fait de brillantes recettes. Encore une fois Figeac a maintenu le bon renom de ses fêtes qui tous les ans attirent les habitants de la région désireux de passer un agréable jour de fête.

Labastide-Murat

Bourses. — Nous apprenons avec plaisir que M. Maurice Conquet et André Gard ont subi avec succès l'examen des bourses. Félicitations aux maîtres et aux élèves.

Martel

Enseignement Primaire Supérieur. — Sur la proposition de M. l'Inspecteur Général, et par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique du 19 mai dernier, avec effet, du 1er janvier 1925, M. Lavyassière, Directeur de l'Ecole primaire supérieure de Martel, vient d'être promu, au choix, à la première classe.

Nous applaudissons de tout cœur à cette distinction si méritée qui prouve combien sont appréciées en haut lieu les qualités du brillant éducateur qu'est M. Lavyassière à qui nous adressons nos bien vives et bien sympathiques félicitations.

Salviac

Le prix du pain. — Le prix du pain a été porté, à partir du 9 juin, de 1 fr. 50 à 1 fr. 60; cette hausse était prévue en raison du prix élevé des farines et de la tenue des changes. Nous nous permettons de faire observer que la hausse actuelle n'étonne personne, le prix devant baisser forcément au moment des élections. Les temps sont passés et le pain augmente...

Dégagnac

Election cantonale. — Sur l'initiative de M. le docteur Cambornac, conseiller général, les maires du canton de Salviac se sont réunis vendredi 5 juin, à Dégagnac, à l'effet de désigner un candidat au conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Delbouis, conseiller sortant, qui, pour des raisons de santé, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Chemin de fer d'Orléans

NOTE A l'occasion des foires franches de Brive, la Compagnie d'Orléans mettra en marche, le 12 juin, entre St-Denis-près-Martel et Brive, un train spécial voyageurs dédoublant le train 52, avec l'horaire suivant: St-Denis-près-Martel départ... 8.28 Quatre-Routes... 8.45 Turenne... 9.02 Brive arrivée... 9.24 En outre, le train 51 sera dédoublé entre Brive et St-Denis-près-Martel, par un train spécial ayant l'horaire suivant: Brive départ... 15.48 Turenne... 16.13 Quatre-Routes... 16.22 St-Denis-près-Martel arrivée... 16.31

NIETZSCHÉENNE PAR Daniel LESUEUR. Cette fugue dans le Midi devait être, pour Clérieux, une détente physique, après des semaines de surmenage. On pouvait dire qu'il l'avait bien gagnée, si l'on y voyait une sorte de récompense, de repos, dans un milieu de prédilection. Mais, à l'observer, depuis quarante-huit heures, son beau-père, M. de Sernhac, personnage de fine aristocratie provinciale, nanti du don d'observation et aussi de méfiance à l'égard des mœurs modernes, commença à se persuader du contraire, Robert avait eu beau raconter joyeusement, avec exubérance même, les excellents résultats de la crise traversée par son usine — son personnel épuré, le meilleur esprit régnant partout, certaines difficultés de fabrication résolues, comme par enchantement — M. de Sernhac s'était dit: « Je ne reconnais plus mon genre. Ce n'est plus le même homme. Surtout ce n'est pas un homme heureux. » Sans donner l'alarme à sa femme,

adroitement il essaya de sonder sa fille. La réserve de Lucienne ne fut pas pour le rassurer. Et maintenant le vieillard trouvait que son genre, en causant avec Nauders, — de qui Robert faisait pourtant si grand cas, et qu'il leur avait lui-même amené, — gardait son expression contrainte, distraite. Cette attitude ne devait donc plus être attribuée à un peu de dédain pour leur monotonie provinciale. Car enfin, Nauders... Le hobereau, avec la conscience de ses vertus démonstratives, regardait cette force nouvelle qu'était le puissant financier. Force physique autant que morale, M. de Sernhac, maigre, fluet, incolore entre ses favoris blancs, formait la plus frappante opposition avec le colosse. Il le sentait. S'il continuait à se considérer comme solidaire d'un état de choses meilleur, moins hasardeux, personnellement il s'effaçait devant un Nauders avec l'humilité égoïste du grillon de la fable. Le banquier fumait un cigare. Sa carrure emplissait un vaste fauteuil en sparterie. Une expression triomphante, mal dissimulée, adoucissait sa figure plutôt rude. Il avait cru devoir tourner quelques phrases sur la beauté du site, l'agrément de la familiale demeure. « Et vous y passez toute l'année ?... Diable! toute l'année! » répéta-t-il, avec un regard dépourvu de convoitise vers la façade de silence.

« C'est ravissant, n'est-ce pas, père ? Je vois très bien une fête des vendanges sur cette terrasse, en face de la mer », cria Huguette. Elle se voyait surtout en bachante, comme pour la pantomime, chez les Sibériens, l'hiver dernier. On s'était ensuite disputé dans Paris pour savoir si, oui ou non, elle portait un maillot sous sa tunique presque transparente. Comme les pampres dans ses cheveux dénoués lui allaient bien ! C'est là que Bernard de Foix lui avait dit, de cet air avide, fou, qui lui fit perdre la tête : « Je me jure à ces raisins, dans vos cheveux ! Je les mangerai à même, dans tes cheveux ! » Un sourire flotta, s'attarda aux lèvres passionnées de Huguette, tandis que son regard fuyait, absent, vers les lointains, vers les mystères d'espèce et d'eau, fondus dans une atmosphère d'or. Lucienne Clérieux, assise à côté d'elle pour causer de riens, de chiffons, la considéra furtivement. Son petit visage cagné se crispa. Méprisait-elle, ou enviait-elle, les coupables secrets de cette amie détestée ? Comment faisait Huguette pour garder la fidélité aveugle d'un mari qu'elle ridiculisait publiquement, alors qu'elle-même, Luce, à qui nul ne songeait à imputer la plus légère inconscience, se débattaît contre le cauchemar d'un abandon secret, consommé, bientôt peut-être d'une irrémédiable rupture ?

Jusqu'où irait Robert ? Elle n'osait y penser. Impossible que cet être loyal, qui n'avait rien à lui reprocher, que ce père soucieux du bonheur de ses fils, préméditât le divorce ! Et cependant... La triste jeune femme comptait ses défaites depuis un mois. Après la nuit où elle prit pour un triomphe personnel ce qu'elle devait à la pitié de son mari, à l'habitude, à la suggestion de l'heure et du cadre, elle avait trop hâtivement voulu rétablir ses droits. Elle exigea des serments : « Jure-moi sur la tête de nos enfants que tu ne reverras plus cette femme !... Oh ! la figure fermée de Robert, son terrible silence, d'où il ne sortait que pour dire : « Ne me demande pas cela... dans ton propre intérêt. » Et tel était l'accent de ces mots, quand elle l'eut forcé de les répéter jusqu'à l'exaspération, qu'enfin elle s'était soumise. Elle avait baissé, cédé du terrain. « Jure-moi du moins qu'elle n'est pas la maîtresse. » Cela, il lui en avait fait le serment, avec une si éclatante sincérité, avec tant de force, que la conviction s'imposait à elle. Mais combien durerait cette tranquillité relative ? « Vous avez de la chance d'avoir des enfants ! » dit soudain Huguette. La vue du petit André — cinq ans, gentille silhouette menue, sous le grand « jean-bart » de paille, longues boucles de cheveux cuivrés, mollets à l'air, et qui jouait au diablo avec une maladresse délicieuse — suggérait cette réflexion à Mme de Ges-

senay. Ce n'est pas qu'elle enviât les joies maternelles, mais elle s'inquiétait de la maussaderie de Luce, et préférait vanter les satisfactions de cette jeune femme que de la laisser s'enquérir des siennes. « Je croyais que vous ne les aimiez pas, les enfants », prononça languissamment Mme Clérieux. « Je les aimerais si j'en avais à moi. Et ce serait toujours cela dans la vie. » Il y a tant d'autres choses, dans la vie ! ricana Luce avec amertume. « Mais, dites-moi, Huguette, est-ce votre fameuse petite couturière qui vous a fait cet amour de blouse ? » Les femmes élégantes ont toutes « une fameuse petite couturière », créature mystique dont elles ne donnent jamais l'adresse à leurs amis, et qui, à les en croire, leur confectionne infatigablement des « amours » de robes et de corsages pour des prix d'un bon marché inconnu au reste de l'univers. Elles croient peut-être elles-mêmes à la miraculeuse petite couturière, qui leur fait, « pour rien, ma chère ! » les modèles des dieux de la rue de la Paix. Mais ceux-ci n'ont pas l'air d'en craindre outre mesure la concurrence. Ils savent que, dans la conscience de ces dames, c'est le contrepoids imaginaire, l'économie qui, réalisée une fois, par hasard, excuse les folies dont ils sont les instigateurs et les bénéficiaires. Huguette et Lucienne causèrent donc chiffons, — comme beaucoup de

leurs pareilles en causant, parce que leurs ardues préoccupations ne doivent pas monter jusqu'à leurs lèvres. Parfois, quand la voix de Nauders s'élevait, les deux jeunes femmes en profitaient pour laisser tomber un ba-bili qui n'était qu'une attitude. Lucienne regardait ses parents, — leur vieille tante unie et calme, les marques parfaites de l'existence sur leurs visages, dans leurs gestes. Trente ans de vie commune, la lenteur des jours semblables, et l'harmonie de leurs contours sans curiosité, les avaient faits identiques, comme les deux chaînons apparents d'une chaîne enroulée aux profonds mystères des races. « Oui, mon petit Clérieux », tonnait Nauders, « laissons-les monter tant qu'elles pourront monter, les actions de la gutta-brolle. Et attendons. Seulement ne fermions pas l'œil. La catastrophe qui balayera cette fumisterie sera peut-être encore plus foudroyante que nous ne le pensons. — Que voulez-vous que ça me fasse, mon bon Nauders ? Vous avez beau me tenter, je ne spéculerai pas. Personne ne m'y décidera, pas même vous. Et cependant... — Cependant... quoi ? — Cependant, nom d'un chien ! » déclara le jeune homme, « jamais la tentation ne fut si forte !... D'abord parce qu'on ne risque rien à vous suivre, vous, le maître des maîtres, le Napoléon des batailles financières... Ensuite, parce que ce serait répondre à l'espèce de défi de ce misérable... » (A suivre).

Bibliographie

Vient de paraître :

Jean DALCY

La Colombe Rouge

La « Colombe Rouge » : ce titre évoque quelque oiseau fabuleux, à moins qu'il ne s'agisse plus simplement d'une femme à qui ses exploits ont valu d'être ainsi nommée...

action plus ou moins directe sur le donateur qui rendra à l'héroïne une place honorable dans la société bourgeoise...

LES ANNALES

Les Annales publient une page dans laquelle l'explorateur Roald Amundsen qui s'est si audacieusement aventuré vers le Pôle raconte sa vocation et ses débuts.

LA NATURE

Les petites îles de Saint-Pierre et Miquelon sont bien, comme le dit M. l'abbé David qui y a vécu longtemps, quelques rochers perdus parmi les vastes possessions britanniques...

L'Exposition internationale de la Houille blanche et du Tourisme vient de s'ouvrir à Grenoble. On a parlé de ses curiosités, mais moins des tours de force techniques que représentent certains de ses bâtiments...

tion, haute de 85 m., chef-d'œuvre de légèreté et de calcul.

Michelson, le célèbre physicien de Chicago, dont les premières mesures sur la vitesse de la lumière suscitèrent les études de Lorentz, Poincaré, et aboutirent aux théories d'Einstein sur la relativité...

Pour étudier la marche des machines modernes à grandes vitesses, on emploie de plus en plus des dispositifs stroboscopiques, dont un des plus ingénieux et le plus nouveau utilise la lampe au néon...

Le numéro se termine par une observation très complète, due au professeur Mercanton et une photographie admirable d'une trombe observée sur le lac de Genève.

Le Supplément de La Nature est, comme toujours, une mine de recettes et de renseignements précieux : conseils pratiques de toutes sortes et des plus variés, tous vérifiés par une longue expérience.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

SAISON THERMALE 1925

Service automobile

LE MONT-DORE et SAINT-NECTAIRE du 5 juin au 25 septembre

Aller : Le Mont-Dore départs 8 h. et 18 h. 30, Murols arrivées 9 h. 15 et 19 h. 45, Saint-Nectaire arrivées 9 h. 30 et 20 h.

Retour : Saint-Nectaire départs 7 h. 30 et 17 h. 45, Murols départs 7 h. 45 et 18 h., Le Mont-Dore arrivées 9 h. et 19 h. 15.

Prix des places : Du Mont-Dore à Murols ou vice-versa : 11 fr. 50 ; Du Mont-Dore à Saint-Nectaire ou vice-versa : 15 fr.

Les places peuvent être retenues à l'avance moyennant une taxe supplémentaire de 1 fr. par place en s'adressant au Bureau du Service Automobile Boulevard de l'Hôtel-de-Ville à La Bourboule, rue Meynadier au Mont-Dore ou à Saint-Nectaire.

Avancement de la période de fonctionnement de certains circuits automobiles pour la visite des châteaux de la Loire.

En raison du succès obtenu par les Circuits automobiles organisés pour la visite des Châteaux de Touraine et du Blésois, la Compagnie d'Orléans a décidé de commencer, tous les jours, à dater du 1^{er} juin 1925, les circuits C et

D (1) au départ de Tours qui ne devaient fonctionner qu'à partir du 1^{er} juillet.

Il est rappelé que ces circuits comportent les itinéraires ci-après :

C. — Tours, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 22 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. — Tours, Luynes, Cinq-Mars, Langeais, Azay-le-Rideau, Villandry, Tours.

Prix par place : 18 francs. Départ à 13 h. Retour vers 18 h. 30.

Pour tous renseignements et la location des places (un franc par place), s'adresser : aux gares de Tours et de Blois ; aux Bureaux Spéciaux du service automobile, 8, Boulevard Béranger, Tours et 2, Place Victor-Hugo, Blois ; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, au Bureau de Renseignements, 126, Boulevard Raspail, Paris.

(1) Sauf lundi et vendredi pour le circuit D.

Chemin de fer de Paris à Orléans et du Midi

Amélioration des relations de Paris avec la station thermique de Lamalou-les-Bains.

A partir du 5 juin 1925, la voiture directe, 1^{re} et 2^e classes avec lits-toilette et compartiments-couchettes en 1^{re} classe, Paris à Lamalou-les-Bains, circulera entre Paris et Montauban dans les trains rapides 67 et 68, ce qui permettra une arrivée et un départ de Lamalou-les-Bains à des heures bien plus favorables que celles de l'été dernier.

Aller (du 5 juin au 4 octobre inclus) : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h., arrivée à Lamalou à 8 h. 14 au lieu de 12 h. 55.

Retour (du 6 juin au 5 octobre inclus) : Départ de Lamalou à 19 h. 12 au lieu de 16 h. 17. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa.

ETUDE

M. François SÉGUY

Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

Assistance judiciaire du 10 octobre 1923

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Première instance de Cahors, le trois mai mil neuf cent vingt-quatre.

Enregistré et signifié à partie au profit de Madame Marie-Rose COMBECAVE, épouse du sieur Georges BOUDIN, domiciliée de droit à Cahors, mais résidant en fait à Toulouse, 1, rue Ste-Jeanne.

Contre Monsieur Georges BOUDIN, domicilié de droit à Cahors, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux COMBECAVE-BOUDIN.

A ma requête et au profit de la femme.

Pour extrait : F. SÉGUY.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

HORAIRE DES AUTOBUS

Table of bus schedules for various routes including Castelnau-Cahors, Puy-l'Evêque au Boulv, Cahors-Castelnau, Cazes-Mondenard-Castelnau, Montcuq-Puy-l'Evêque-Libos, Cahors à Limogne, Cahors à Labastide, Cahors à Lauzerte, Cahors à Labastide-Murat, Cahors à Souillac, Cahors à Gourdon, Cahors à Payrac, Cahors à Bagnac, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière.

Table of bus schedules for various routes including Cahors à Limogne, Cahors à Labastide, Cahors à Lauzerte, Cahors à Labastide-Murat, Cahors à Souillac, Cahors à Gourdon, Cahors à Payrac, Cahors à Bagnac, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière.

Table of bus schedules for various routes including Cahors à Limogne, Cahors à Labastide, Cahors à Lauzerte, Cahors à Labastide-Murat, Cahors à Souillac, Cahors à Gourdon, Cahors à Payrac, Cahors à Bagnac, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière.

Table of bus schedules for various routes including Cahors à Limogne, Cahors à Labastide, Cahors à Lauzerte, Cahors à Labastide-Murat, Cahors à Souillac, Cahors à Gourdon, Cahors à Payrac, Cahors à Bagnac, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière.

Table of bus schedules for various routes including Cahors à Limogne, Cahors à Labastide, Cahors à Lauzerte, Cahors à Labastide-Murat, Cahors à Souillac, Cahors à Gourdon, Cahors à Payrac, Cahors à Bagnac, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière.

Table of bus schedules for various routes including Cahors à Limogne, Cahors à Labastide, Cahors à Lauzerte, Cahors à Labastide-Murat, Cahors à Souillac, Cahors à Gourdon, Cahors à Payrac, Cahors à Bagnac, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière, Cahors à Bagnac-Latronquière.